

60 ANS, 37,5 ANNUITÉS, 10 MEILLEURES ANNÉES LES BONS COMPTES FONT LES BONNES RETRAITES !



La question des retraites et de l'abrogation du départ à 64 ans est revenue dans l'actualité. Certains voudraient la faire disparaître dans une fumeuse concertation.

Réaffirmons clairement nos revendications auprès des travailleuses et travailleurs !

Abrogation des réformes Borne et Touraine

L'abrogation de la réforme Borne qui nous a imposé un âge de départ minimal à 64 ans doit s'accompagner de l'abrogation de la meurtrière réforme Touraine. Cette dernière, promulguée en 2014, mais enclenchée en 2020, allonge progressivement le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une pension à taux plein et porte la durée de carrière à 43 ans.

L'abrogation de l'une ne peut donc se faire sans celle de l'autre.

Prestations définies, prestations garanties !

Défendre une retraite à **60 ans** et **37,5 ans de carrière** c'est défendre le système de retraite à prestations définies dont les principes sont issus des ordonnances créant la Sécurité sociale en 1945, et dont la finalité est de garantir un niveau de pension.

Et c'est bien la durée de carrière en étant au cœur du calcul de la pension qui permet aux prestations d'être définies et donc garanties

La Retraite, un revenu de remplacement attaché au travail

La durée de carrière en retraite c'est ce qui rattache la retraite au travail, au salaire et qui fait de la pension **un droit et un revenu de remplacement** et non une allocation d'aide sociale ou un minima social sur lequel l'État prendrait la main. Ainsi à en croire ceux qui nous gouvernent avec le patronat, la retraite ne serait plus un droit mais un minimum pour vivre, laissant la porte ouverte à la capitalisation et aux marchés assurantiers.

Une retraite calculée sur les 10 meilleures années pour éviter la pauvreté

Le recul social de 1993 avec le calcul basé sur les 25 meilleures années de salaire au lieu de 10 a fait reculer les montants de pension de 23%. Ce n'est pas un hasard si le nombre de retraités vivant sous le seuil de pauvreté est en augmentation constante depuis. Il nous faut exiger un retour du calcul sur les 10 meilleures années cotisées afin d'avoir un montant de pension qui préserve notre pouvoir de vivre à la retraite.

Pour la FNPOS CGT il est donc urgent de revendiquer :

- **Le retour à une retraite à 60 ans avec 37,5 ans de durée carrière**
 - **Un montant calculé sur les 10 meilleures années** pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public
- Et :
- **Une prise en compte des années d'étude** dans le cadre des dispositifs de solidarité ainsi que les périodes de maladie, de maternité, de RSA ou de recherche d'emploi
 - Des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le handicap et les carrières débutées à 16 ans.

L'ensemble de ces mesures sont bien entendues finançables en mettant fin, notamment, aux exonérations de cotisations sociales offertes aux entreprises (75 Milliards en 2023)

**POUR LA FNPOS CGT LA RETRAITE EST UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA VIE,
ELLE NE DOIT PAS REDEVENIR L'ANTICHAMBRE DE LA MORT !**

C'EST LA MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS QUI FERA LA DIFFÉRENCE !